



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1 – Description de l'épreuve

Le comité cycliste de Nouvelle Calédonie organise une compétition en cyclisme sur route, qui se déroulera sur les communes du Mont-Dore et de Yaté, le samedi 21 mai 2022 de 13h30 à 17h.

Il s'agira d'une course en ligne, au départ du croisement du parc de la rivière bleue, et l'arrivée sera jugée au sommet du col des deux tétons pour toutes les catégories.

Article 2 – Les parcours

Seulement les résultats sur le grand parcours seront pris en compte pour la Coupe Route 2022.

GRAND PARCOURS

KM 0	Croisement entrée Parc de la rivière bleue / bois du sud	Départ à 13h30
KM 16,5	Demi-tour Pont de la madeleine	
KM 33	Demi-tour devant l'entrée Parc de la rivière bleue	
KM 50	Demi-tour Pont de la madeleine	
KM 66,5	Passage devant l'entrée Parc de la rivière bleue	
KM 75	Arrivée au sommet de Col des deux tétons	Arrivée vers 15h30

PETIT PARCOURS

KM 0	Croisement entrée Parc de la rivière bleue / bois du sud	Départ à 13h35
KM 16,5	Demi-tour Pont de la madeleine	
KM 33	Passage devant l'entrée Parc de la rivière bleue	
KM 41	Arrivée au sommet de Col des deux tétons	Arrivée vers 14h45

MINIMES FILLES & GARCONS

KM 0	Pont de la madeleine	Départ à 13h40
KM 16,5	Entrée Parc de la rivière bleue	
KM 23,5	Arrivée au sommet de Col des deux tétons	Arrivée vers 14h35

L'émargement des coureurs se fera de 12h45 à 13h15, sur la ligne de départ.

Les coureurs doivent se présenter en tenue, dossards fixés au maillot.

Article 3 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements :

- Scratch Femme sur le Grand Parcours et Petit Parcours,
- Scratch Homme sur le Grand Parcours et Petit Parcours,
- Cadets (Grand Parcours uniquement)
- Minimes Filles,
- Minimes Garçons.

Les 3 premier(e)s des autres catégories seront appelés au podium, mais sans récompense.



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 4 – Ravitaillements

Les ravitaillements sont autorisés par les véhicules de clubs, entre le KM50 et KM60 (uniquement sur le grand parcours), pas de ravitaillement sur le petit parcours.

Lors du ravitaillement les véhicules ne sont pas autorisés à rouler sur la voie de droite. Le coureur doit venir en dernière position de leur groupe pour attraper le bidon.

Article 5 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

Article 6 – Prix d'inscription

1.500 Francs pour les licencié.e.s FFC , et féminines licenciées FFTRI.

2.500 Francs pour les non-licencié.e.s , et les hommes licenciées FFTRI.

Gratuit pour les minimes, cadets et juniors.

Article 7 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **mercredi 18 mai minuit**.

Article 8 – Contact CRC NC

Mr Henri MICHEL-VILLAZ, le président de la commission Route du Comité Régional.

Tel : 78.28.45 ou com-route@crc.nc